

BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2018 Epreuve facultative d'ARTS

ARTS PLASTIQUES

Nature et modalités de l'épreuve.

Note de service n°2012-038 du 6/03/2012 – B.O. n°14 du 5/04/2012

Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation sans temps de préparation.

L'épreuve se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps prenant appui sur un dossier de travaux réalisés par le candidat, puis sur sa culture artistique acquise dans le domaine des arts plastiques.

La **première partie** de l'entretien prend la forme d'un dialogue avec les membres du jury. Ce dialogue s'appuie exclusivement sur le dossier présenté par le candidat. Ce dossier est composé de travaux choisis par le candidat, réalisés dans le cadre de l'enseignement d'arts plastiques de l'année de terminale et en référence à son programme. Ils permettent au candidat de témoigner au mieux des projets, des démarches et des aboutissements qui ont jalonné son année de formation. Ces travaux font l'objet d'une évaluation.

La **seconde partie** est un entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat. Le jury interroge le candidat à partir d'un ou de plusieurs documents iconographiques, en relation avec le programme et les trois questions du programme limitatif de terminale. Il évalue les connaissances que celui-ci a acquises sur les contenus du programme. Il prend également la mesure des capacités du candidat à mobiliser des références utiles à situer les ancrages de sa pratique plastique.

Le **dossier** est introduit par la fiche pédagogique jointe. Il comprend également une liste de travaux.

La **fiche pédagogique** précise que les travaux sont liés à l'enseignement facultatif en terminale. Elle est **établie par le professeur et signée par le chef d'établissement**. Elle comprend la liste des travaux contenus dans le dossier. Elle fait également apparaître la démarche ayant présidé à la mise en œuvre du programme, ainsi que les lieux culturels visités. Des indications concernant plus spécifiquement le travail du candidat et susceptibles d'éclairer le jury peuvent y être consignées.

Les **travaux** sont choisis à l'initiative du candidat qui en juge l'intérêt et le bien-fondé. Ils témoignent de l'usage de médiums et techniques variés. Leur nombre est **au minimum de trois et au maximum de six**.

Au moins deux d'entre eux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique. L'ensemble des travaux sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50x65 cm) et 5 cm d'épaisseur. Les éléments (croquis et autres recherches) en relation avec les travaux du candidat peuvent être présentés sur des formats bidimensionnels. Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique.

Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique.

Le visionnement du dossier n'excède pas cinq minutes. Le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis. Des restitutions papier sont à prévoir par le candidat et seront présentées en cas d'une éventuelle panne technique du dispositif numérique.

Chaque élément du dossier est authentifié par le professeur et visé par le chef d'établissement d'origine du candidat. Les productions numériques sont certifiées par une extraction de quelques éléments caractéristiques de type photogramme sur support papier.

Les **candidats individuels ou issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'Etat** présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Dans ce cas, la fiche pédagogique peut être remplie directement par le candidat.

Programmes limitatifs des épreuves facultatives d'arts - Session 2018
Note de service n° 2016-184 du 28-11-2016 – BO n°45 du 8 décembre 2016

Option facultative, toutes séries

- **Paolo Caliari, dit Véronèse, fresques de la villa Barbaro à Maser (1560-1561)**

Au-delà d'un dialogue entre la peinture et l'architecture, les fresques de la villa Barbaro témoignent de l'ambition de Véronèse d'instaurer une relation entre l'observateur et l'œuvre. Les séquences architecturales (vestibules, escaliers, galeries, passages en enfilade, espaces de réception et de vie, etc.) et le programme iconographique (thèmes mythologiques et religieux riches d'évocations narratives et bucoliques) organisent un vaste espace scénique. Le spectateur est stimulé pour être un observateur, mais il est aussi observé par les protagonistes des représentations. Insertion de l'image dans l'architecture, jeux sur les points de vue et les proportions, surgissements de personnages et ouvertures sur des espaces fictifs, déplacements, expérience temporelle des dispositifs narratifs, sont autant de modalités qui visent à englober le spectateur dans l'œuvre.

- **Bill Viola**

En appui sur des œuvres de Bill Viola, le professeur soutiendra l'investigation de l'entrée de programme portant sur **le statut de l'œuvre et présentation**.

Mondialement reconnu, Bill Viola est aujourd'hui un des artistes majeurs de l'image électronique. Né en 1951, il a grandi à l'ère des premiers développements de l'art vidéo. Dès ses études et ses premiers travaux d'artiste, il privilégiait ce nouveau médium pour en explorer les multiples possibilités artistiques : captations de performances, mises en espace des images et des moniteurs vidéo, exploitation du potentiel plastique, sémantique, symbolique des projections sur de grandes surfaces, etc. Au moyen d'installations intimistes ou monumentales, ses créations interrogent le rapport au temps de l'œuvre et au réalisme des sensations, des émotions et des expériences. Sculptant le temps, bouleversant les perceptions, immergeant le spectateur, Bill Viola propose une relation différente aux images animées. Il en pousse notamment les conventions narratives pour rejoindre parfois l'idée de « tableaux animés ». Il associe le visuel, le sonore et l'espace. Il tire parti des appareils et des technologies (caméras, optiques scientifiques, systèmes numériques, etc.), des formats et des qualités des écrans (miroirs, moniteurs multiples, rétroprojecteurs, etc.). Il joue de divers effets (ralentissements, grossissements, pétrifications, etc.). Nombre de ses créations ouvrent des dialogues entre la modernité du médium digital et un univers d'images s'inscrivant dans l'histoire de l'art.

Le professeur pourra sélectionner des œuvres parmi celles indiquées ci-après, à titre de repères, sans pour autant devoir s'y limiter :

- des bandes vidéo aux écrans plasma : The Reflecting Pool , 1977-79 ; Chott El-Djerid, 1979 ; Reverse Television - Portraits of Viewers, 1983-1984 ; Deserts, 1994 ; Walking on the Edge et The Encounter , 2012 ; The Dreamers, 2013 ;
- sculptures vidéo et installations : Heaven and Earth , 1992 ; The Sleepers, 1992 ; The Veiling, 1995 ; The Crossing , 1996 ; Going Forth By Day, 2002 ; The Tristan Project (Fire Woman et Tristan's Ascension), 2005 ;
- références aux grands maîtres : The Sleep of Reason , 1988 ; The Greeting, 1995 ; The Quintet of the Astonished , 2000.

- **Sophie Taeuber-Arp (1889-1943)**

En appui sur trois œuvres significatives de Sophie Taeuber-Arp, le professeur soutiendra l'investigation de l'entrée de programme portant sur « **la tradition, rupture et renouvellements de la présentation : la tradition du cadre et du socle, ses ruptures et renouvellements contemporains** » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O.E.N. spécial n° 9 du 30 septembre 2010).

Artiste particulièrement inventive, Sophie Taeuber-Arp est pleinement inscrite dans les avant-gardes du début de XXe siècle. Elle devait pourtant rester longtemps dans l'ombre des grandes figures masculines de la modernité en arts plastiques. Membre de Dada, pratiquant l'art concret bien avant que les principes en soient énoncés par Théo Van Doesburg, elle s'est rapidement associée à des groupes d'artistes de tendance abstraite : Cercle et Carré, Abstraction-Création ou Allianz. Son œuvre très diverse s'exerce dans de nombreux domaines entre lesquels elle entretient de nombreux liens, les nourrissant réciproquement de leurs langages, de leurs esthétiques, de leurs avancées : peinture, sculpture, danse, architecture, architecture d'intérieur, arts décoratifs... Elle devait également fonder et éditer la revue Plastique/PLASTIC.

- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), Tapisserie Dada, Composition à triangles, rectangles et parties d'anneaux, 1916, tapisserie au petit point, laine, 41 x 41 cm. Musée national d'art moderne, Centre Georges-Pompidou, Paris. Legs Mme Ruth Tillard-Arp, 2007 ;
- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), Jean ou Hans Arp (1886-1966), Théo van Doesburg (1883-1931), L'Aubette, 1926-1928, aménagement et décors d'un complexe de loisirs (café, restaurant, brasserie, salon de thé, ciné-bal, caveau-dancing, salle des fêtes...) sur quatre niveaux (caveau, rez-de-chaussée, entresol et étage), Strasbourg. Premier étage restitué de 1985 à 2006. Classée au titre des Monuments historiques ;
- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), Relief rectangulaire, rectangles découpés, rectangles appliqués et cylindres surgissants, 1936, relief en bois peint, 50 x 68.5 cm, signé et daté sur le dos : SH Taeuber-Arp 1936. Kunstmuseum, Basel. Don de Marguerite Arp-Hagenbach, 1968.

ARTS PLASTIQUES

COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT (Fiche à remplir par le candidat)

Nom :	Prénom :
Série :	Option : Ou option et enseignement obligatoire :

Candidats non scolarisés

Mode de préparation en arts plastiques

Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement,.....)

Liste des travaux présentés

Compte rendu

ARTS PLASTIQUES

(Fiche à remplir par chaque professeur et à joindre au dossier des candidats)

Année :	Etablissement :
Enseignement obligatoire / Enseignement facultatif (barrer la mention inutile)	Conditions matérielles :
Effectif total de l'option :	
Professeur :	Emploi du temps :

Description sommaire du travail de la classe (nature et contenu des séances de travail de la classe – recherches et activités communes – rencontres et partenaires éventuels au cours de l'année scolaire)

Signature du professeur :

Visa du chef d'établissement